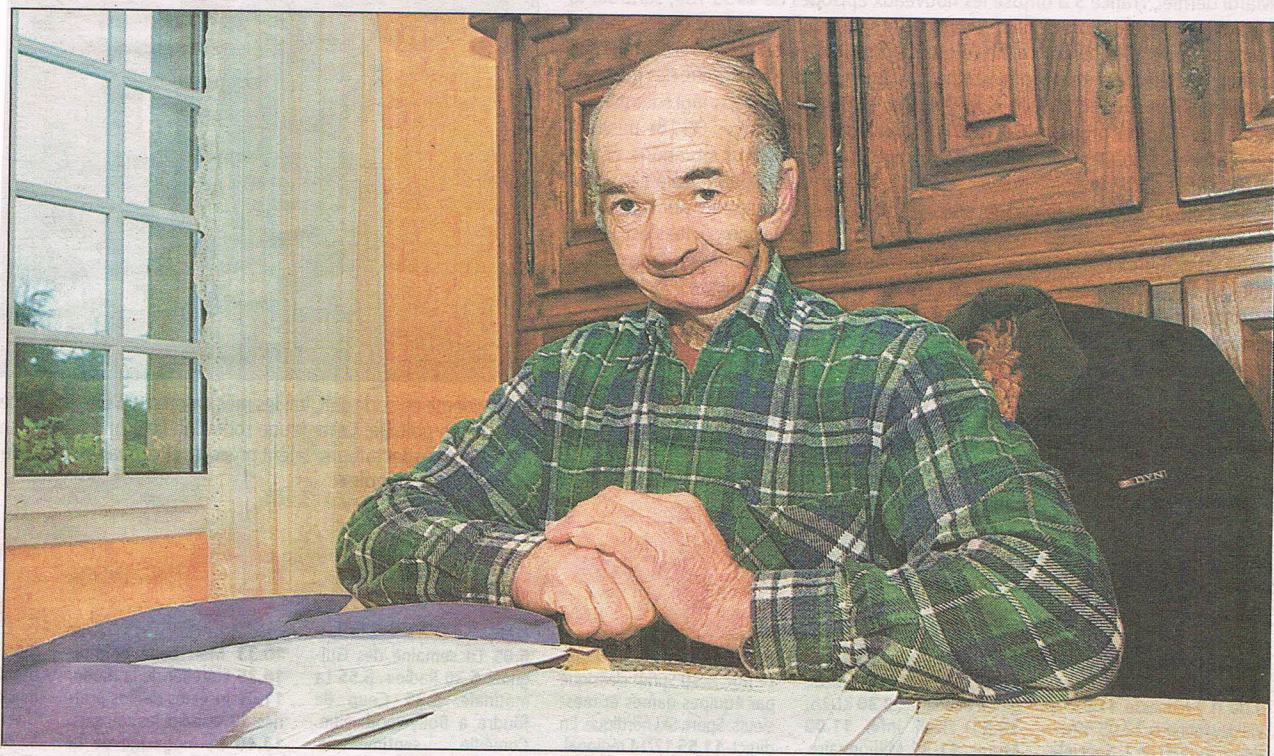


NUCLÉAIRE.

UN VÉTÉRAN INDIGNÉ



● Posément, dans sa demeure de Plouvien (29), André Potin revient sur sa vie. Une vie rythmée par les épreuves : la perte de trois enfants à la naissance, le handicap de son second fils, et son cancer, enfin, ayant nécessité l'ablation d'une tumeur à la gorge... Autant d'événements qui l'ont amené à se poser la question des conséquences de son exposition passée aux radiations nucléaires dans le Pacifique. (Photo Eugène Le Droff)

André Potin a la gueule cassée d'un vétéran de la Grande guerre. Il est bien vétéran, mais d'une autre époque : de 1966 à 1968, il assista aux essais nucléaires français dans le Pacifique. Est-ce lié ? Trois de ses enfants sont morts à la naissance. Il a survécu à un cancer. Il a déposé une demande d'indemnisation, pas pour lui, « pour tous mes camarades morts dans l'anonymat ».

Pas un seul de ses anciens copains ne l'a jamais reconnu d'emblée. « Ils disent : "André, ce n'est pas toi ?" ». C'est pourtant bien lui. A 59 ans, le même regard malicieux et un moral d'acier. On se demande comment cela est possible, tant la vie a accablé André Potin.

« Au quatrième enfant je n'y croyais plus »

Défiguré par l'ablation d'une tumeur à la gorge, il ne peut plus mâcher. Sa seule dent restante lui rentre dans le palais. « Ça fait neuf ans que je ne sais plus quel goût a un morceau de pain ou une frite. C'est la supermoulinette à tous les repas. Voyez le boulot qu'a ma femme », plaisante-t-il, comme pour retarder le moment où la conversation roulera sur une autre blessure, plus béante encore : la perte de trois bébés, mort-nés, en 1971, 1973 et 1974. « Avec ma femme, nous voulions des enfants à tout prix.

Nous avons vu des spécialistes, à Brest, à Toulon... Pas d'explications ». Le couple arrête de gambberger en 1975 : son épouse est de nouveau enceinte. « Mon premier fils en vie est né à sept mois. Finalement, il a vécu. J'étais heureux. Arrivé au quatrième, je n'y croyais plus ».

Un deuxième fils handicapé

Le bonheur se sauve vite. Le 30 juillet 1976, sa femme donne naissance à un second fils. « A deux ans, il n'avait pas l'air décidé à marcher. Nous sommes allés voir un pédiatre. Il nous a dit que ses muscles de jambes ne se développaient pas. Il a été opéré huit ou dix fois... ». Il est aujourd'hui travailleur handicapé à 80 %, et vit à leurs côtés. « Malgré tout, c'est un bosseur, on est tous comme ça dans la famille... », sourit André.

Pendant toutes ces années noires, il n'aura jamais parlé de son séjour

dans le Pacifique. Pas pensé, pas fait le lien... Et puis, il doit à l'armée d'avoir pu être soutien de famille.

« Mururoa club vacances »

Et si toute la litanie de ses malheurs y était liée ? Il s'est engagé à quinze ans dans la Marine. Après une formation de mécanicien, il s'est porté volontaire pour le centre d'expérimentation du Pacifique (CEP). « On touchait 3.600 F (549 €) en rejoignant le CEP. C'était une somme à l'époque... ». En mars 1966, il est affecté à bord d'un navire de soutien logistique des sites d'expérimentation. « On s'est dit, c'est le club vacances ! ». Ça ne dure pas. A Mururoa, les tâches ingrates se succèdent, comme le transport de conteneurs plombés, « sans savoir ce qu'il y avait dedans ».

De mars 1966 à avril-mai 1968, il

assiste à tous les essais nucléaires. Il est sur site lors des premières bombes atmosphériques. « A l'époque, j'étais jeune. Je n'avais qu'un but dans ma vie : bosser pour apporter plus d'argent à ma famille. Je n'avais pas les radiations en tête. On en parlait peu... Quand on pêchait dans le lagon, on se disait qu'on mangeait peut-être quelque chose qui n'était pas bon, puis on passait à autre chose ».

« Comme un gosse qui regarde un feu d'artifice »

Le décès de ses enfants le plongera dans des abîmes de désespoir. Puis, la vie finira par reprendre, un peu, le dessus. Jusqu'en mars 1996 où il pense avoir une grosse angine qui s'avèrera être un cancer. Les médecins doivent lui scier l'os de la mâchoire inférieure gauche. « Si mon épouse n'avait pas été là, je me serais laissé mourir », avoue-t-il.

Ce n'est qu'aujourd'hui, revenu de tout, qu'il s'est pris à réfléchir. Il a rejoint l'Aven (*), a rempli un dossier de demande d'indemnisation pour le préjudice subi du fait de son exposition aux radiations ionisantes. Le ministère de la Défense l'a rejeté. « Je trouve dur. Je me revois assis, à Mururoa, avec mes lunettes de soleil, regarder le champignon comme un gosse qui regarde un feu d'artifice ».

Thierry Charpentier

* Association des vétérans des essais nucléaires

LA DOSIMÉTRIE, SEUL REMPART DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Les vétérans des essais nucléaires voient leurs demandes d'indemnisation systématiquement rejetées. Le ministère de la Défense leur objecte des relevés dosimétriques effectués ponctuellement après les explosions. Les résultats ? Immuablement : zéro millirem. Commentaires : « Le dossier médicoradiobiologique ne montre pas d'anomalie. Les résultats des examens d'anthropospectrogonamétrie réalisés sont normaux ». Dans le jugement Botrel, le tribunal de Rennes a battu en brèche ces arguments, estimant que les relevés dosimétriques ne semblent pas pertinents, « dès lors que sont ignorés les conditions, la fréquence, la date précise et le lieu, par rapport au point d'impact des bombes, de ces relevés. De plus, ces derniers se limitent aux seuls rayons gamma, alors que d'autres radiations nocives sont produites par ces tirs ».